

République du Sénégal
Un peuple - un but - une foi

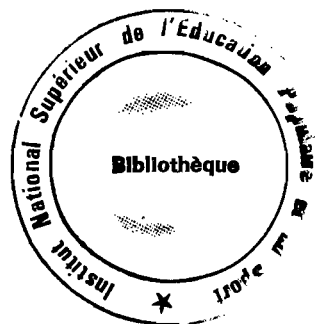
Ministère
de la Jeunesse et des Sports

Institut National Supérieur
De l'éducation Populaire
et du Sport

Mémoire de Maitrise
es-sciences et Techniques de l'activité physique et du sport

THEME :
LA SITUATION DU SPORT
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
AU MALI ET AU SENEGAL DE 1984 à 1987

Présenté et soutenu par :
Tahirou NDiaye



Année de soutenance
1989

Directeur de mémoire
Mr Lansana Badji
Professeur certifié, Docteur en EPS
à l'INSEPS de Dakar

D E D I C A C I O N S

=====

A mon Père Cheick NDIAYE

A mes mères Nakany TANGARA et Fatoumata DIARRA

A toute ma famille (Bamako, Ségou, Dakar)

A mon Ami Mohamed Diakité dit Moïse

A mon fidèle compagnon Cheikh KONATE

A toute la colonnie estudiantine malienne à Dakar

A tous les étudiants de l'INSEPS de Dakar

A mes Amis congolais de l'Ecole des Douanes de Dakar.

R E M E R C I E M E N T S

=====

Mes sincères remerciements :

*A Monsieur Lansana BADJI, professeur certifié à
l'INSEPS de Dakar, qui a bien voulu accepter la
Direction de ce mémoire*

*A Monsieur Jean FAYE, professeur, Docteur en EPS à
l'INSEPS de Dakar*

*A Messieurs Gérard DIAME et Michel DIOUF, respective-
ment Directeur général et Directeur des Etudes à
l'INSEPS*

*A tous mes professeurs de l'INS de Bamako et de
l'INSEPS de Dakar*

*A Messieurs Cheikh KOUYATE, Kondé Sy, Sountoura et à
Madame Maïga, tous au Ministère des Sports, des Arts
et de la Culture du Mali,*

*A Messieurs Kader SY et Thomas FAYE au Secrétariat géné-
ral de l'UASSU*

*A Monsieur Alexandre CISS, élève -professeur 5è A. INSEPS
Aux élèves-journalistes maliens du CESTI*

*A tous ceux qui m'ont soutenu dans la réalisation de
ce mémoire.*

- S O M M A I R E -

	Pages
INTRODUCTION -----	1
<u>CHAPITRE I.</u> - PRESENTATION DU MALI -----	5
<u>CHAPITRE II.</u> -ORGANISMES CHARGES DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU MALI ET AU SENEGAL ----	10
2.1.- Historique -----	10
2.1.1.Au Mali -----	10
2.1.2.Au Sénégal -----	12
2.2.- D.S.S.U et U.A.S.S.U : rôles respec- tifs -----	14
2.2.1.- D.S.S.U. -----	14
2.2.2.- U.A.S.S.U -----	15
2.3.- Règlements et Statuts -----	16
2.3.1.- D.S.S.U -----	16
2.3.2.- U.A.S.S.U. -----	17
2.4.- Activités sportives -----	19
2.4.1.- D.S.S.U -----	19
2.4.2.- U.A.S.S.U -----	20
<u>CHAPITRE III.</u> - ENQUETE -----	25
3.1.- Cadre de l'enquête -----	25
3.2.- Collecte des données -----	25
3.2.1.- Ministère de l'Education Nationale -----	25
3.2.2.- Ministère des Sports, des Arts et de la Culture dans la division du sport sco- laire et universitaire ----	26
3.2.3.- Au Secrétariat général de l'UASSU -----	26
3.3.- Les limites de l'Enquête -----	26
<u>CHAPITRE IV.</u> - PRESENTATION, ANALYSE et DISCUSSION DES RESULTATS -----	28
CONCLUSION ET PERSPECTIVES -----	34
BIBLIOGRAPHIE -----	39

I.- INTRODUCTION

Apparu vers le 18^e siècle, le sport est devenu depuis quelques années un fait social.

Il est pratiqué non seulement sur le lieu de travail, mais aussi sur le lieu d'habitation.

Selon le dictionnaire Larousse, il vient du mot anglais disport lui même emprunté à l'ancien français desporte qui veut dire jeu, amusement.

Selon Justin-Teissie, le sport est l'expression sociale de l'éducation physique, il exerce une influence décisive sur :

- les tendances et les intérêts de l'enfant*
- les techniques d'éducation, de développement et de perfectionnement de la machine humaine*
- les loisirs et les moyens de l'éducation en général.*

Pratiqué avec raison, le sport a des avantages qui n'échappent à personne.

Les médecins ont démontré, que du point de vue hygiénique et physio-anatomique, il possède un effet bénéfique sur le développement des grandes fonctions organiques leur bon-fonctionnement et sur la croissance de l'ensemble des os du corps.

Les psychologues ont démontré, l'impact du sport sur le développement du schéma-corporel, de la personnalité de l'individu, de l'éducation, de la maîtrise de soi-même, et sur la formation du caractère.

./...

Pour les sociologues, le sport favorise le contact et l'acceptation d'autrui.

A travers le sport, nous découvrons autrui, nous apprenons à coopérer, à défendre et à attaquer.

A ceci s'ajoute une gamme variée et riche d'autres avantages qui vont des voyages aux intérêts individuels de tout genre.

Ayant reconnu toutes ces valeurs du sport, les sociétés de tous les continents se sont intéressées à la pratique du sport notamment chez les jeunes qui doivent s'inspirer très tôt des vertus dont il est porteur.

C'est pourquoi nous lisons dans l'introduction à l'histoire du sport de Bernard Gillet (collection "que sais-je", Presses Universitaires de France 1975) que "le sport est une discipline proposée par des éducateurs pour assurer la formation de la personnalité et le développement des qualités du caractère, le procédé employé par des gouvernements pour cultiver l'énergie ou éveiller l'esprit combatif".

Cependant, le milieu scolaire et universitaire, qui est un milieu institutionnel, développant d'une manière harmonieuse les facultés physiques, psychiques, morales et favorisant la formation du caractère, a vite compris que pour remplir pleinement sa mission, il lui fallait obligatoirement insérer le sport dans son programme général.

Cette introduction du sport dans les institutions scolaires et universitaires est l'oeuvre de l'anglais Thomas-Arnold (1795 - 1842).

Au Mali comme au Sénégal, l'introduction du sport dans les institutions scolaires et universitaires date de la colonisation.

En effet, aujourd'hui, ce phénomène fait l'objet d'une attention toute particulière.

Périodiquement, les décrets, arrêtés et déclarations de hautes personnalités ainsi que d'organismes nous rappellent la place du sport dans le système global d'éducation ; tout en mettant l'accent sur le rôle éminemment positif du sport scolaire et universitaire dans le développement du sport national.

Pour preuve, la loi du 23 mai de l'UNESCO portant Charte internationale de l'éducation physique et du sport et les instructions officielles de 1971 au Sénégal en sont une parfaite illustration.

Cette loi nous dit dans son article 2 que "l'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation".

Par ailleurs, cette même loi et les instructions officielles, prévoient une pratique sportive de masse dans les emplois du temps généraux et à tous les degrés d'enseignement. Son organisation est confiée à l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires (U.A.S.S.U.).

Depuis notre arrivée à Dakar (octobre 1984) jusqu'à ce jour nous avons été / par le sport scolaire et universitaire sénégalais : d'une part ^{frappé} par son organisation et de l'autre, par l'engouement des élèves et ^{des} étudiants pour les compétitions sportives organisées par l'UASSU.

Alors qu'au Mali, malgré l'importance que prend de plus en plus la population scolarisée, malgré les efforts consentis par l'Etat pour la promotion des activités à l'école, nous constatons une faible participation des élèves et étudiants à la pratique de ces activités.

C'est dans ce contexte précis que nous nous plaçons pour faire une étude comparée de la situation du sport scolaire et universitaire malien avec celle du Sénégal, en vue de mettre en évidence les forces et les faiblesses de chacune des situations dans l'intérêt de redynamiser la pratique sportive à l'école dans chaque pays.

Pour traiter notre thème, nous utiliserons le plan suivant :

- le premier chapitre est consacré à la présentation du Mali,
- dans le deuxième chapitre, nous étudierons les organismes chargés de la pratique du sport à l'école dans les deux pays à savoir : l'historique de ces organismes, leurs rôles respectifs, les règlements et statuts et les activités sportives.
- dans le chapitre III, nous ferons une enquête qui consistera en une collecte de données chiffrées annuelles sur l'effectif de la population scolarisée et sur le nombre de licenciés dans chaque pays.

En fin, le quatrième et dernier chapitre sera consacré à la présentation, à l'analyse et à la discussion de nos résultats avant la conclusion et les perspectives.

CHAPITRE I.

PRESENTATION DU MALI

Le Mali, ancien soudan français, tire son nom de l'Etat qui a fasciné son époque par ses énormes richesses : l'empire du Mali.

Situé au coeur de l'Afrique Occidentale, le Mali est un pays de vieille civilisation. Il est limité au nord par l'Algérie, au nord-ouest par la Mauritanie, à l'Ouest par le Sénégal, au Sud-ouest par la Guinée-Conakry, au sud par la Côte d'Ivoire et le Burkina-Fasso, à l'Est par le Niger.

C'est un pays continental et n'a qu'une seule frontière naturelle (la falémé, un affluent du fleuve sénégal) avec la République du Sénégal, les autres résultent du découpage colonial.

Indépendant depuis 1960, la république du Mali est un pays vaste ; il a une superficie* de 1.241.000km². répartie entre sept régions et un district qui sont respectivement : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et le district de Bamako.

Du point de vue démographique, la population du Mali s'élève à 7,9 millions d'habitants, soit une densité de 6 hts/km².

Population	Effectif	Pourcentage
Urbaine	1 659 000	21
Rurale	6 241 000	79
Total	7 900 000	100

(source jeune Afrique n° 1459-1460 des 21 et 22 décembre 1988)

Tableau n° 1 : Répartition de la population en zones urbaine et rurale.

* Résultats Travaux de la Cour internationale de la Haye 1987.

Nous constatons que la population rurale constitue la majeure partie avec 79% alors que la population urbaine n'occupe que 21%. Il faut ajouter à cela que 48% de la population ont moins de 15 ans, le taux de croissance/est de 2,5% et l'espérance de vie se situe aux environs de 51 ans, donc une population relativement jeune.

En ce qui concerne la religion, le Mali est à dominante musulmane avec 94% de la population, la religion chrétienne occupe 4%, et l'animisme 2%.

Religion	Effectif	Pourcentage
Musulmane	7 426 000	94
Chrétienne	316 000	4
Animiste	158 000	2
Total	7 900 000	100

(Source- Jeune Afrique n° 1459-1460 des 21 et 28 décembre 1988)

Tableau 2 : Répartition de la population selon les religions.

Cette population est divisée en deux grands groupes : celui de la race blanche et celui de la race noire, tous deux composés de plusieurs ethnies.

Dans le groupe de la race blanche, nous classons les Touaregs et les Maures beydanes (maures blancs)

D'après les historiens, ce groupe est d'origine arabe. Il occupe le nord du pays. Par contre, le sud du pays est occupé par le groupe de la race noire qui

renferme les ethnies suivantes : les Bambaras, les Malinkés, les Sénoufos, les Sarakolés, les Dogons et les Bobos.

A cause des conditions climatiques et pluviométriques, l'activité de la race blanche au nord reste réduite à l'élevage avec un cheptel très important, alors que la population sudiste s'adonne à l'agriculture plus particulièrement à la culture du riz et du coton qui constitue l'une des richesses du pays.

Le système hydrographique du Mali est composé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger.

Le fleuve Sénégal, long de 1700 km environ, est malien à moitié de son cours tandis que le fleuve Niger, l'un des plus grands fleuves d'Afrique, a 1700 km de son cours au Mali sur un total de 4200 km.

Avec une forte croissance des effectifs scolaires, dès l'indépendance acquise, une réforme du système éducatif a été entreprise, débouchant sur la mise en place :

- d'un enseignement fondamental de deux cycles : le premier cycle d'une durée de 6 ans sanctionné par un examen (certificat d'études primaires(CEP) qui donne accès au second cycle d'une durée de 3 ans sanctionné par le diplôme d'études fondamentales(DEF) qui permet la poursuite des études soit dans les écoles normales, techniques et professionnelles, soit dans les lycées.;
- d'un enseignement normal, technique et professionnel qui est destiné à former les cadres moyens nécessaires au développement économique ;
- d'un enseignement secondaire général d'une durée de 3 ans sanctionné à ce niveau par le baccalauréat.

- d'un enseignement supérieur : ne disposant pas d'Université, le Mali assure la formation de ses cadres dans les grandes écoles et à l'étranger.

A ces différents niveaux s'ajoutent les écoles franco-arabes. Le projet le plus ambitieux dans ce domaine demeure la création d'une Université nationale qui complètera le système des grandes écoles.

Au Mali, la langue officielle est le français, mais chaque grand groupe ethnique parle une langue particulière qui peut, elle-même, comporter plusieurs dialectes. Nous pouvons citer entre autres le bambara qui est la plus parlée, le poular, le Songhaï, le Soussou, le Dogon, le Sénoufo.

C'est en 1971 qu'il y a eu l'introduction des langues nationales : le bambara et le peulh, dans l'enseignement de base.

Sur le plan Touristique, le pays Dogon est la zone la plus connue, à l'exception de la région de Tombouctou.

En ce qui concerne la politique, le Mali a opté pour un seul parti : U.D.P.M. (Union démocratique du peuple malien).

Dans le domaine du sport, le foot-ball malien a acquis vers les années 1970 une réputation internationale grâce à certains joueurs tels que Salif KEITA, dit Domingo, Mamadou KEITA, Karounga KEITA, Bakoroba TOURE, et Kindia DIALLO (actuel entraîneur de l'équipe nationale : les aigles).

./...

L'athlétisme a fait son entrée sur la scène internationale en juillet 1965 lors des premiers jeux africains à Brazzaville (Congo) grâce à l'exceptionnel athlète Namakoro Niaré : médaille d'or au disque (51,20m) et médaille d'argent au poids (14,65).

Depuis 1961, Bamako, la capitale du Mali est dotée d'un stade de 25 000 places et d'un hypodrome.

Aujourd'hui, la plupart ^{des villes} du pays ont au moins un terrain de rencontres pour chaque discipline sportive.

Au Mali, nous comptons 9 fédérations sportives couvrant les disciplines suivantes : le foot-ball, le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, la boxe, le judo, le cyclisme, l'athlétisme et la natation.

Le sport roi est le foot-ball.

Au Mali comme au Sénégal, nous retrouvons la pratique de certaines de ces disciplines au niveau scolaire et universitaire et nous pensons que l'attention accordée au sport à ce niveau permet l'organisation des rencontres dont la gestion est confiée à des organismes à savoir : la Division du sport scolaire et universitaire (D.S.S.U) au Mali et à l'Union des Associations des sports scolaires et universitaires (UASSU) au Sénégal.

CHAPITRE II.- ORGANISMES CHARGES DU SPORT SCOLAIRE ET
UNIVERSITAIRE AU MALI ET AU SENEGAL

2.1- HISTORIQUE

2.1.1.- Au Mali

La pratique du sport dans les écoles maliennes ne date pas de nos jours. Elle remonte à la période coloniale.

Avant l'indépendance, il s'agissait pour les autorités administratives de cultiver le goût du sport chez les scolaires,

*- d'abord pour le maintien de leurs conditions physiques
- ensuite pour permettre l'éclosion de certains talents.
Concernant ce dernier point, l'Office du sport scolaire et universitaire fut créé en Afrique Occidentale française le 29 Mai 1952 à Dakar.*

Dans la même année, l'arrêté n° 340 approuvait les statuts de l'organisme. L'O.S.S.U était chargé d'organiser des compétitions entre ses pays membres dont le Sénégal, le Soudan (actuel Mali), la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, le Dahomey (Bénin), la Haute-Volta (actuel Burkina-Fasso), la Mauritanie et le Niger.

A cette époque, il faut préciser que le Soudan (Mali) n'a jamais pris part à une de ces compétitions.

Mais à l'instar des autres territoires, des rencontres sportives périodiques mettaient en compétition les quelques écoles existantes à savoir : le lycée Terasson de Fougère (actuel lycée Askia) ; l'école des Travaux publics, de l'Afrique occidentale française (actuelle école nationale des ingénieurs), le collège technique (actuel lycée technique) et le lycée de jeunes filles et cela à partir de 1952-1953.

Si avec l'accession du Mali à l'indépendance en 1960, l'OSSU a disparu, aucune autre structure adéquate ne l'a remplacée pour gérer le sport scolaire et universitaire.

Cependant, malgré l'absence de structure, les écoles n'ont pas abandonné le sport.

Les clubs scolaires ont été obligés d'être affiliés aux ligues et aux différentes fédérations.

Les rencontres sportives étaient organisées entre ces clubs et les autres clubs civils plus particulièrement en foot-ball, basket-ball et en athlétisme.

Parmi ces différentes épreuves sportives organisées, c'est surtout au basket-ball que les clubs scolaires ont pris le devant en remportant la Coupe du Mali dès sa première édition en 1961.

Les palmarès sont les suivants :

- en 1961, ETP (école des travaux publics) est détentrice de la coupe
- en 1962 le Lycée Askia Mohamed est vainqueur, de 1963 à 1965, le club scolaire ETP revient en remportant successivement les coupes.

C'est à partir de cette date (1965) que les clubs scolaires et universitaires ont été détachés des ligues et des fédérations dans le but de les organiser.

Mais depuis cette date, le sport scolaire et universitaire malien s'est détérioré et est entrain de se chercher.

Néanmoins, la passion des élèves pour le foot-ball permet de temps en temps l'organisation de compétitions dans les régions entre établissements.

A Bamako, la capitale, depuis quelques années, le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture organise annuellement des compétitions dans plusieurs disciplines sportives entre les écoles secondaires et supérieures.

A ceci viennent s'ajouter, depuis trois ans (1986) d'autres trophées mis en jeu par le Ministère de l'éducation et qui intéressent, non seulement les secondaires et supérieures, mais aussi les écoles fondamentales (écoles élémentaires au Sénégal).

La mise en place des structures de l'Union des Associations des sports scolaires et universitaires, qui devait s'effectuer depuis 1980, reste toujours en projet.

Mais il existe au Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, une division du sport scolaire et universitaire (D.S.S.U) qui s'occupe de l'organisation et de la bonne marche des activités sportives.

2.1.2.- Au Sénégal

Capitale de l'Afrique Occidentale française, le Sénégal avait bénéficié des grandes écoles telles que l'école William Ponty, le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine Gueye) et le lycée Faidherbe de Saint-Louis (actuel lycée El Hadji Oumar Foutiyou Tall). Outre des matières théoriques qui étaient aux programmes dans ces écoles, le sport y figurait aussi.

Les principales disciplines sportives pratiquées se résument à l'athlétisme, au basket-ball, au foot-ball, à la natation et au rugby.

Le développement rapide de ces activités sportives à l'école a été la cause de la création de certains clubs tels que la Jeanne d'Arc et le Foyer France Sénégal devenu depuis 1970 avec l'Espoir de Dakar, le JAARAF.

Des rencontres sportives étaient organisées entre ces clubs, mais c'est plus précisément vers les années 1945-1946 qu'il y a eu l'organisation des rencontres formelles qui regroupaient ces clubs, auxquels viennent s'ajouter ceux de la Guinée-Conakry et de la Côte d'Ivoire. La majeure partie de ces rencontres était remportée par les sénégalais.

Cependant, avec la multiplication des écoles et l'augmentation de la population scolarisée, ces clubs n'étant pas un lieu de pratique massive pour les scolaires, les autorités ont jugé nécessaire d'organiser des compétitions à caractère officiel et juridique au niveau scolaire et universitaire. C'est ainsi que fut créé l'O.S.S.U.

Après l'indépendance, une autre association vit le jour ; "Union des Associations sportives des écoles primaires (U.A.S.E.P.) en plus de l'OSSU.

Ces deux organismes fonctionnaient parallèlement jusqu'en 1970, date à laquelle l'idée de la fusion a été lancée par Pierre Seguy alors conseiller technique au Ministère de la Jeunesse et des sports. C'est plus précisément le 12 juillet 1971 que cette fusion se réalisa sous le nom de "l'Union des associations du sport scolaire et universitaire (U.A.S.S.U.).

Après avoir fait l'historique des organismes s'occupant du sport scolaire et universitaire dans les deux pays, nous allons passer à la mission (rôle) assignée à chaque organisme.

2.2.- D.S.S.U. et U.A.S.S.U. : rôles respectifs

2.2.1.- D.S.S.U.

Au Mali, c'est la division du sport scolaire et universitaire qui, par l'intermédiaire de la commission centrale du sport scolaire et universitaire est chargée de l'orientation et de la coordination des activités sportives et l'animation des associations dans tous les établissements du premier cycle fondamental jusqu'au niveau supérieur.

Cette division est créée par le décret n° 37/PGRM du 2 février 1976. Elle est placée sous l'autorité de la direction nationale de l'éducation physique et des sports, elle-même placée sous l'autorité du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.

Elle a une mission assimilable à celle d'une fédération pluridisciplinaire. En effet, elle doit :

- contrôler le fonctionnement des associations scolaires de tous les établissements.
- organiser les épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse, les compétitions scolaires et universitaires.
- représenter le Mali aux organisations scolaires et universitaires, internationales, au comité olympique et sportif malien et dans les organismes sportifs de coordination.
- organiser et favoriser le sport par et pour les élèves et étudiants au moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

./...

2.2.2.- U.A.S.S.U.

Véritable fédération pluridisciplinaire,
l'UASSU a pour rôle :

- d'assurer l'orientation et la coordination des activités sportives dans les établissements publics, privés et à tous les degrés d'enseignement ;
- de contrôler le fonctionnement de toutes les associations sportives.;
- d'organiser les épreuves sportives ayant un caractère de masse, de compétitions scolaires et universitaires en vue de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaires et universitaires du Sénégal.

Elle s'occupe aussi des manifestations artistiques et culturelles, et représente le Sénégal au Comité olympique et sportif du pays et dans les organismes de coordination.

En conclusion de ce paragraphe, nous pouvons dire que la division du sport scolaire et universitaire (D.S.S.U) a les mêmes rôles que l'Union des associations des sports scolaires et universitaires (U.A.S.S.U) au Sénégal. Ces rôles se résument à :

- organiser et favoriser le sport par et pour les élèves et étudiants au moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite ;
- représenter les pays aux organisations nationales et internationales.

Ces rôles que nous venons de détailler, propres à l'UASSU et à la DSSU sont définis dans les règlements et statuts des dits organismes.

2.3.- REGLEMENTS ET STATUTS

2.3.1.- D.S.S.U.

En réalité, dans le domaine de la pratique du sport dans les institutions scolaires et universitaires, il n'existe pas de textes législatifs réglementaires officiels.

Toutefois, la volonté des autorités maliennes d'introduire cette pratique est exprimée dans les discours.

Aussi, certaines résolutions et recommandations de séminaires et autres regroupements sportifs mettent l'accent sur la nécessité de la pratique du sport à l'école.

Pour combler ce vide juridique, un projet de loi sur la pratique du sport à l'école au Mali a été élaboré en 1978. Il est à soumettre au conseil du Gouvernement (conseils des Ministres) avant d'être voté comme loi à l'Assemblée nationale.

Néanmoins la division du sport scolaire et universitaire qui se charge de l'organisation des rencontres sportives a jugé nécessaire d'établir quelques règlements et statuts à leur niveau en vue de la bonne marche de ses activités.

Au Mali, il n'y a pas d'organes typiquement régionaux pour le sport scolaire et universitaire. A ce niveau, les quelques manifestations entre scolaires sont entre les mains de la Direction régionale des sports.

./...

2.3.2.- U. A. S. S. U.

Créée par le décret n° 71-625 du 12 juillet 1971 portant réglementation des activités scolaires et universitaires, l'UASSU est une association de droit public.

Elle est reconnue d'utilité publique par le décret n° 72-436.M.INTD.AGT du 14 avril 1972.

L'arrêté n° 01033 du 10 février 1972 fixant le statut de l'UASSU modifié par l'arrêté n° 2594 PM/SEJS du 20 mars vient compléter ces décrets ci-dessus.

Elle est placée sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse et des Sports et est administrée par :

- des organes nationaux qui comprennent :

- . un conseil national
- . un bureau permanent national
- . une commission nationale des règlements et pénalités
- . un secrétariat général.

- des organes régionaux à savoir :

- . des conseils régionaux
- . des commissions techniques régionales
- . des secrétariats régionaux.

Le conseil national se charge d'examiner les questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'association, ainsi que les problèmes financiers de l'UASSU.

Quant au bureau permanent, il a pour mission de veiller à l'évolution des règlements sportifs et au contrôle de la gestion des secrétariats régionaux et du secrétariat général, et participe à l'organisation des compétitions régionales et nationales.

Par contre, la commission nationale des règlements et pénalités est chargée d'examiner les problèmes juridiques de l'association. De ce chapitre (règlements et statuts) nous concluons que l'UASSU a pris un grand pas sur la D.S.S.U, car elle a ses règlements et ses statuts qui sont reconnus par des décrets et des arrêtés mais aussi elle est bien structurée alors qu'au Mali, il n'existe pas de textes législatifs réglementaires officiels dans ce domaine.

C'est donc ces règlements et statuts qui précisent les types d'activités sportives que la DSSU et l'UASSU ont pour rôle de superviser.

2.4.- ACTIVITES SPORTIVES

2.4.1.--D.S.S.U.

Elles sont nombreuses et se déroulent sous forme de compétition :
inter-classe~~s~~ au niveau d'une seule et même direction, ou inter-direction~~s~~ ou encore inter-inspection~~s~~.

Ces compétitions sont organisées au niveau de chaque région, mettant en jeu filles et garçons de tous les âges (des benjamins aux séniors).

Peuvent prendre part aux rencontres organisées seuls les élèves et étudiants qui sont régulièrement inscrits dans une école à l'intérieur du pays où chaque participant aux compétitions est tenu d'avoir une licence régulièrement délivrée par la division du sport scolaire et universitaire. Ces différentes compétitions se regroupent à deux niveaux :

- le premier impliquant les écoles fondamentales : c'est la poule scolaire,
- le deuxième engageant tous les établissements techniques, professionnels et supérieurs constitue la poule universitaire.

Pour chaque discipline pratiquée, il est organisée une phase finale devant mettre aux prises les champions désignés à chaque niveau et dans chaque région ainsi que dans le district de Bamako. Cependant, il n'y a jamais eu de finale nationale au Mali. Au programme de ces compétitions, il y a des sports collectifs et des sports individuels.

Les sports collectifs se résument au foot-ball, basket-ball, volley-ball et au hand-ball.

./...

Pour les sports individuels, il n'y a que l'athlétisme mais il est obligatoire et à tous les niveaux d'enseignement concerné par les rencontres.

2.4.2.- U.A.S.S.U.

Tout comme à la D.S.S.U., les activités sportives de l'UASSU sont multiples et se déroulent sous la même forme de compétitions, intéressant les mêmes catégories (benjamins aux séniors).

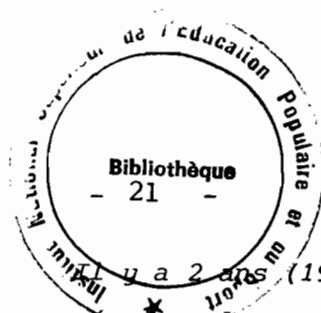
Peuvent prendre part à ces activités, l'élève ou l'étudiant ayant une licence régulièrement délivrée par l'UASSU.

La pratique de ces activités se fait à deux niveaux :

- l'un impliquant les écoles d'enseignement supérieur, le championnat est dit universitaire.
- l'autre regroupant les enseignements élémentaires, moyens et secondaires de tous le pays. Les championnats sont régionaux et aboutissent aux phases nationales : ces championnats sont dits scolaires.

Une phase finale est organisée pour chaque discipline dans le but de désigner les champions à chaque niveau.

Depuis 1980-1981 une période de 4 à 5 jours a été choisie en tenant compte des dates des examens et compétitions pour disputer les finales nationales qui se déroulaient d'une capitale régionale à une autre et dans le cadre bien déterminé, connu sous le nom de Festival national du sport scolaire et universitaire (FENSSU).



Il y a 2 ans (1987) cette période de 4 à 5 jours est ramenée dans les congés de Pâques.

Depuis 1981 jusqu'à nos jours, les villes qui ont abrité les festivals sont les suivantes :

THIES en 1981

Dakar en 1982

Ziguinchor 1983

Saint-Louis 1984

Kaolack 1985

Louga 1986

Thiès en 1987 auquel j'ai participé.

Aux activités sportives existantes au Mali, il faut ajouter au niveau du sport individuel : le judo, la lutte, la natation, le tennis et le tennis de table.

Quant aux sports collectifs, ils se limitent aux quatre qui sont pratiqués au Mali à savoir, le foot-ball, le basket-ball le volley-ball et le hand-ball.

En 1988, il n'y a pas eu de festival à cause des incidents qui ont causé la fermeture de beaucoup d'écoles et de l'Université.

Si ces activités touchent l'ensemble du pays au Sénégal avec des finales nationales à chaque niveau d'enseignement, au Mali c'est seulement dans le district de Bamako où sont concentrés les grandes écoles et d'importants lycées que ces activités sportives se pratiquent, en plus il n'y a jamais eu de finales nationales.

Les tableaux n^o 3 et 4 ci-après, regroupent les différentes épreuves retenues en athlétisme des benjamins aux séniors au Mali et au Sénégal.

./...

Le tableau n° 3 concerne uniquement les hommes tandis que le n° 4 concerne les filles.

Toutes les cases avec croix indiquent que les épreuves ou les spécialités correspondantes sont retenues.

Face à ces données relatives (cases avec croix) aux garçons et aux filles, nous constatons une insuffisance d'épreuves retenues au Mali par rapport au Sénégal dans toutes les catégories.

L'exemple le plus frappant se trouve surtout au niveau des benjamins (es) où au Sénégal six (6) épreuves sont retenues alors qu'au Mali cette catégorie n'existe que de nom.

La participation à ces compétitions nécessite un certain nombre de conditions dont l'essentiel est l'obtention d'une licence.

Au Mali comme au Sénégal, seule une évaluation des licences délivrées par les organismes chargés de ces activités sportives nous permet de déterminer le taux de participation et de faire une comparaison.

Tableau récapitulatif des épreuves retenues (spécialités) en fonction des catégories (hommes) N° 3

Catégories	Benjamins		Minimes		Cadets		Juniors		Séniors	
	M	S	M	S	M	S	M	S	M	S
60 m		X	X							
80 m				X	X	X				
100 m							X	X	X	X
150 m			X							
200 m						X	X	X	X	X
250 m										
400 m						X	X	X	X	X
300 m						X	X	X	X	X
1200 m		X		X						
1500 m						X	X	X	X	X
3000 m							X	X		
5000 m									X	X
80 m Haies		X								
100 m "				X						
110 m "						X		X		X
250 m "				X						
400 m "								X		X
4 x 60 m		X								
4 x 80 m				X						
4 x 100 m								X	X	X
4 x 400 m								X	X	X
hauteur		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Longueur		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Triple-saut					X	X		X		X
Poids			X	X		X	X	X	X	X
Disque						X		X		X
Javelot						X		X		X

Légende : M = Mali
S = Sénégal

Tableau récapitulatif des épreuves retenues (spécialités)
en fonction des catégories (Filles)

n° 4

Catégories	Benjamines		Minimes		Cadettes		Juniors/Séniors	
	M	S	M	S	M	S	M	S
60		X	X					
80 m				X	X			
100 m						X	X	X
150 m				X				
200 m						X	X	X
250 m				X				
400 m						X	X	X
800 m						X	X	X
1200 m		X		X				
1500 m						X	X	X
3000 m							X	X
80 m/Haies		X						
100 mHaies				X		X		X
4 x 60 m		X						
4 x 80 m				X				
4 x 100 m						X	X	X
4 x 400 m							X	X
Hauteur		X	X	X	X	X	X	X
Longueur		X	X	X	X	X	X	X
Triple-saut								
Poids			X		X	X	X	X
Disque				X		X		X
Javelot						X		X

Légende : M = Mali
S = Sénégal.

CHAPITRE III.- ENQUETE

3.1.- Cadre de l'enquête

Notre enquête a été menée dans les deux pays et à des niveaux qui sont :

- le Ministère de l'Education nationale (MEN) pour les deux pays.
- le Ministère des sports, des Arts et de la culture dans la division du sport scolaire et universitaire pour le Mali,
- le Secrétariat général de l'UASSU pour le Sénégal.

Le travail consiste à recenser, selon les degrés d'enseignement, les effectifs annuels de la population scolarisée et le nombre de licenciés correspondant à chaque niveau d'enseignement pour le Mali.

Pour le Sénégal, le but du travail est de vérifier si les données recueillies dans le document* sont exactes.

Dans les deux pays, nous avons recensé les données se situant entre 1984 et 1987.

3.2.- Collecte des données

3.2.1.- Au Ministère de l'Education Nationale

A ce niveau et dans les deux pays, nous n'avons rencontré aucun problème pour l'accès à la documentation.

Au Mali, nous avons relevé, pour chaque année scolaire et universitaire, l'effectif de la population scolaire depuis le premier cycle de l'enseignement fondamental (cycle élémentaire au Sénégal) jusqu'aux écoles supérieures.

•/•••

* A.C.ISS - "Etude de l'évolution du taux de participation des élèves et étudiants au niveau des activités organisées par l'UASSU au Sénégal: INSEPS DAKAR 1988

Au Sénégal, à la Direction des études, des Ressources humaines et de la Planification, un tableau de bord dans lequel se trouvent les statistiques d'année en année nous a été délivré et il nous a été facile de vérifier nos données tant au niveau de l'enseignement élémentaire, secondaire que supérieur.

3.2.2.- Au Ministère des sports, des Arts et de la Culture et dans la division du sport scolaire et universitaire.

Beaucoup de problèmes ont surgi à ce niveau, particulièrement en ce qui concerne l'effectif de la population scolarisée licenciée par niveau d'enseignement car la division ne possède pas de statistiques exactes. Il nous a fallu rassembler les registres contenant les demandes de licence. A partir de ces registres, nous avons pu relever nos données.

3.2.3.- Au Secrétariat général de l'UASSU

Ici, nous n'avons rencontré aucune difficulté pour vérifier les données recueillies.

3.3.- Les Limites de l'Enquête

Nous avons souhaité recenser toutes les données depuis l'année scolaire et universitaire 1980-1981 sur toute l'étendue des deux territoires. Cependant, l'absence de statistiques à partir de cette date au Mali, nous a obligé à commencer à partir de 1984-1985.

./...

Notre enquête s'est arrêtée en 1986-1987 faute de données récentes au Sénégal à cause des incidents qui ont perturbé ces deux dernières années toutes les activités scolaires et universitaires.

Nous présentons ci-dessous le modèle de fiche de recueillement des données utilisé dans ce travail :

Années scolaires et universitaires	Enseignement Elémentaire		Enseignement moyen second. et supér.		Tous les niveaux d'enseignement	
	Mali	Sén'jal	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal
1984 - 1985						
1985 - 1986						
1986 - 1987						

CHAPITRE IV.- PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

Années scolaires et universitaires	Enseignement Élémentaire		Enseig. Moyen second. et sup.		TOTAUX	
	MALI	Sénégal	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal
1984 - 1985	292743	567059	72656	143157	365399	710216
1985 - 1986	292292	583890	70520	152383	362812	736273
1986 - 1987	306962	610942	68350	157433	375312	768379
Moyenne	297331	587298	70508	150991	367841	738289
% par rapport à la population globale	81	80	19	20	100	100

Tableau n° 5 : Répartition par année et par niveau d'enseignement de la population scolaire.

Années scolaires et universitaires	Enseignement Élémentaire		Enseig. Moyen second. et sup.		TOTAUX	
	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal
1984 - 1985		21633	788	21597	788	43230
1985 - 1986		24140	813	20224	813	44 364
1986 - 1987		17710	1252	16277	1252	33 987
Moyenne		21161	951	19367	951	40 528
% par rapport à la population		52	100	48	100	100

Tableau n°6 : Répartition par année et par niveau d'enseignement des licenciés.

Commentaires des Tableaux n° 5 et n° 6

Les tableaux n° 5 et n° 6 regroupent l'ensemble des données que nous avons collectées et qui, respectivement, se rapportent au total de la population scolarisée, et des élèves et étudiants titulaires d'une licence dans les deux pays.

L'examen du tableau n°5 nous montre que la population est essentiellement au niveau élémentaire tant au Mali qu'au Sénégal (81% et 80%).

Quant aux enseignements moyen, secondaire et supérieur, ils se partagent 19% seulement de la population scolaire globale au Mali contre 20% au Sénégal.

Le tableau n°6 nous révèle que jusqu'en 1987 au Mali, il n'y a pas eu de licencié au niveau de l'enseignement élémentaire, cela veut dire que les enseignements moyen, secondaire et supérieur occupent les 100% du taux des licences.

Par contre, au Sénégal, c'est au niveau de l'enseignement élémentaire que nous avons enregistré le plus fort taux de licences avec 52% contre 48% dans les autres ordres d'enseignement.

Années scolaires et Universitaires	Enseignement Élémentaire				Enseignement moyen, se- condaire et supérieur				Tous les Enseignements			
	M A L I		S E N E G A L		M A L I		S E N E G A L		M A L I		S E N E G A L	
	PS	PL	PS	PL	PS	PL	PS	PL	PS	PL	PS	PL
1984 - 1985												
1985 - 1986	-451		16831	2507	-2136	25	9226	-1373	-2587	25	26057	1134
1985 -1986												
1986 -1987	14670		27058	- 6430	-2170	439	5050	-3947	12500	439	32106	-10377
Moyennes	7109,5		21944,5	-1961,5	-2153	232	7138	- 2660	4956,5	232	29081,5	-4621,5

Tableau n° 7 : Les valeurs des augmentations ou des diminutions annuelles des effectifs et des licences

Légende : PS = population scolarisée
PL = population licenciée.

Années scolaires et universitaires	Enseignement Elémentaire		Enseignement moyen Secondaire et sup.		Tous les niveaux d'enseignement	
	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal	Mali	Sénégal
1984 - 1985		3,81	1,08	15,08	0,21	6,08
1985 - 1986		4,13	1,15	13,27	0,22	6,02
1986 - 1987		2,90	1,78	10,33	0,33	4,42
Moyennes		3,61	1,34	12,82	0,25	5,50

Tableau n° 8 : Valeurs relatives (pourcentage) du nombre total des licenciés par rapport à la population scolarisée.

Commentaires des tableaux n° 7 et n° 8

A partir des tableaux n°5 et n°6 nous avons calculé :

- les valeurs des augmentations ou diminutions annuelles des effectifs et des licences (tableau n° 7)
- les valeurs relatives du nombre des licenciés par rapport à la population scolaire (tableau n° 8).

Le tableau n°7 nous montre :

- . au niveau des enseignements moyen, secondaire et supérieur que le nombre des licenciés augmente progressivement au Mali d'année en année avec une moyenne de 232 ; la plus forte augmentation se situe entre l'année scolaire et universitaire 1985)1986 et 1986-1987 avec une élévation de 439.
- . au niveau de l'enseignement élémentaire, une absence totale de licence

./...

- Au Sénégal, l'effectif des licences ne fait que regresser au niveau élémentaire qu'au niveau des enseignements moyen-secondaire et supérieur avec une diminution des valeurs de -1961,5 pour les élémentaires, de -2660 pour les enseignements moyen-secondaire et supérieur et de -4621,5 pour tous les niveaux d'enseignement.

En ce qui concerne la population scolarisée, si nous observons une augmentation au niveau élémentaire de 1984 à 1987 dans les deux pays avec des moyennes de 7.109,5 pour le Mali et de 21944,5 pour le Sénégal, il n'en est pas de même pour les enseignements moyen-secondaire et supérieur où au Mali la population scolaire décroît progressivement avec une diminution de moyenne de -2153 alors qu'au Sénégal nous observons une progression continue avec une augmentation des moyennes de 7138.

Pour tous les niveaux d'enseignement, nous constatons : au Mali et au Sénégal une augmentation des effectifs de 1984 à 1987 avec des moyennes respectives de 4956,5 et 29081,5.

Le tableau n°8 nous révèle que :

- au Mali les valeurs relatives du nombre total des licenciés par rapport à la population scolarisée augmente au niveau des enseignements moyen-secondaire et supérieur (1,08 ; 1,15 ; 1,38) avec une moyenne de 1,34

- au Sénégal, il y a une diminution des valeurs relatives du nombre total des licenciés par rapport à la population scolarisée et ceci au niveau des enseignements moyen-secondaire et supérieur et à tous les niveaux d'enseignement dont la moyenne se situe respectivement à 12,82 et à 5,50 tandis qu'au niveau élémentaire, l'année scolaire et universitaire 1985-1986 a connu une légère augmentation ; elle passe de 3,81 (en 1984-

1985) à 4,13 pour baisser ensuite jusqu'à 2,90 avec une moyenne des valeurs de 3,61.

A ceci nous ajoutons que l'analyse du Tableau n°8 nous révèle une comparaison. Sur ce tableau nous remarquons que sur 100 personnes scolarisées :

- au niveau élémentaire, le Mali n'a pas de licenciés tandis que la moyenne des valeurs relatives au Sénégal se situe à 3,61.

- au niveau des enseignements moyen, secondaire et supérieur, le nombre des licenciés au Sénégal dépasse celui du Mali chaque année et des valeurs moyennes relatives se situe à 12,82 pour le Sénégal et à 1,34 pour le Mali d'où une différence de 11,56 pour le Sénégal.

Au niveau de tous les enseignements, le nombre de licenciés par rapport à ces 100 personnes au Sénégal dépasse celui du Mali avec des moyennes des valeurs relatives de 0,25 pour le Mali et de 5,50 pour le Sénégal d'où une différence de 5,25 pour le Sénégal.

A partir de cette analyse nous pouvons affirmer que la participation des élèves et étudiants aux activités sportives organisées par l'UASSU est plus élevée que celles organisées par la D.S.S.U.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Nous voici au terme de notre étude dont l'objectif a été d'étudier la situation du sport scolaire et universitaire au Mali et au Sénégal.

Pour mieux aborder notre thème, nous nous sommes d'abord intéressés à la vie des organismes chargés de la question : il s'agit de la D.S.S.U au Mali et de l'U.A.S.S.U au Sénégal.

Ainsi dans notre étude nous avons examiné , - dans un premier temps, la genèse de ces organismes au lendemain des indépendances, de leur niveau respectif, leurs règlements et statuts et leurs activités. A ce niveau nous avons constaté que :

A l'accession à l'Indépendance la situation du sport scolaire et universitaire malien s'est détériorée ; il n'y a pas eu de structure adéquate jusqu'à nos jours, tandis qu'au Sénégal l'UASSU, issue de la fusion de l'UASEP et l'OSSU, est aujourd'hui un organisme bien structuré.

Pour ce qui est de leur mission respective, la D.S.S.U et l'U.A.S.S.U se rencontrent. L'un des rôles essentiels consiste à organiser et favoriser le sport par et pour les élèves au moyen d'une pratique de masse.

Du point de vue règlements et statuts, la DSSU n'a pas de texte législatif réglementaire pour la pratique du sport à l'école, alors qu'au Sénégal, tel n'est pas le cas avec l'UASSU.

En ce qui concerne les activités sportives, à la différence de celles enregistrées au Mali, nous relevons au Sénégal, du hand-ball féminin en sport collectif, de la natation, la lutte, le judo, le tennis, le tennis de table et quelques épreuves d'athlétisme en sport individuel.

Dans un second temps, nous avons fait une enquête. Nous avons relevé par année, les effectifs scolaires et le nombre de licenciés.

Si à ce niveau la recherche a été facile grâce à une structure spécifique et à l'existence de documents officiels au Sénégal, tel n'a pas été le cas au Mali où, à la Division du sport scolaire et universitaire les données étaient difficilement accessibles (archives rares).

Suite au traitement de nos données, et à l'analyse de nos résultats, nous avons constaté que :

- au niveau de la population scolarisée, les effectifs au Sénégal sont supérieurs à ceux du Mali à tous les niveaux d'enseignement (cf. Tableau n° 5).

Ceci nous amène à affirmer que le Sénégal a un taux de scolarisation supérieur à celui du Mali.

- au niveau des licenciés, l'examen du Tableau n°6, nous a montré qu'à l'intérieur du Mali, l'effectif des licences ne fait qu'augmenter alors qu'au Sénégal, il décroît.

Face à ce problème de licence, il s'avère que le taux de participation des élèves et étudiants aux manifestations sportives organisées par l'UASSU est supérieur à celui de la DSSU, mais ce taux reste encore faible à l'intérieur du Mali.

Au vu et au su de nos résultats, nos deux organismes ne se ^{portent} pas bien, parce qu'ils sont loin de remplir pleinement leur mission ; faire participer un maximum d'élèves et étudiants aux compétitions organisées à leurs intentions.

./...

De là, nous nous posons la question de savoir : cette situation découle-t-elle des moyens infrastructurels? des moyens humains ? de la structure même de ces organismes ? ou de tous ces facteurs, dans chacun de ces pays ?

Pour les moyens infrastructurels, Alain MONSELLIER* constate que "les lycées avec leurs quelques installations, sont un haut lieu de pratique, car les installations extra-scolaires sont rares, saturées, d'accès parfois difficile /.../. En effet, celles-ci sont, pour la plupart du temps occupées par des sportifs d'élite". Donc au Sénégal, le problème d'installation ne doit pas être un frein au développement du sport à l'école. Par contre au Mali, Ibrahima Baradji TOURE remarque que seuls les anciens établissements hérités de la période coloniale ont des installations qui sont en voie de disparition et que la multiplication des écoles n'a pas suivie la politique d'implantation d'aires de pratique sportive.

Au plan des moyens humains, nous dirons qu'avec l'intégration immédiate dans la fonction publique des élèves-maîtres et professeurs d'EPS à la fin de leur formation et avec les nombreux stages qui sont organisés, nous pensons que le problème semble résolu au Sénégal. Par contre au Mali, la situation est catastrophique : pas de professeurs d'EPS dans les écoles et les maîtres d'EPS formés sont rares dans les établissements. En ce qui concerne les organismes en question :

- la D.S.S.U. ne peut répondre au besoin du sport scolaire et universitaire: non seulement elle n'a pas de règlement et statuts officiels, mais elle n'est pas structurée.
aussi

./...

* Alain MONSELLIER "Histoire des activités physiques traditionnelles et des sports modernes au Sénégal

Quant à l'UASSU, avec ses règlements et statuts, ses organes régionaux, elle touche tout le Sénégal, donc elle répond d'une manière efficace à la pratique sportive sur toute l'étendue du Sénégal.

Après cette brève constatation au niveau des infrastructures, au niveau (encadrement administratif et technique des pratiquants) et au niveau des organismes, nous affirmons que :

- au Mali, la faible participation des élèves et étudiants aux compétitions sportives organisées à leur intention découle des installations rares dans les écoles, du manque de moyens humains et de l'organisme en question.
- au Sénégal cette baisse ne se situe pas ni au niveau des infrastructures, ni au niveau humain et ni au niveau de l'organigramme de l'UASSU. C'est un problème financier car l'UASSU est un organisme sportif vivant d'une subvention allouée en fin d'année scolaire. Ce qui rend difficile le fonctionnement normal de ses activités au cours de ladite année. A ceci, nous ajoutons le non-suivi des élèves dans les centres d'animation sportive.

Convaincu que le sport scolaire et universitaire est le pilier, la base incontestable du sport dans un pays, et que toute politique ne s'appuyant pas sur ce secteur serait vouée à l'échec. L'application de l'article 5.2. de la Charte internationale de l'éducation physique et sportive (UNESCO) qui nous dit : "les gouvernements et les pouvoirs publics, les écoles et organismes privés compétents, à tous les niveaux, doivent unir leurs efforts et se concerter pour planifier la mise en place et l'utilisation optimale des installations, des équipements et des matériels pour l'éducation physique et le sport" ; apparaît aujourd'hui comme une nécessité impérieuse.

./...

Que les aires de jeux soient prévues dans les plans de construction de nouveaux établissements.

A la lumière de ce que nous venons d'étudier, nous proposons :

- Aux autorités sénégalaises, la mise à la disposition de l'UASSU, ^{et à temps} la subvention accordée par l'Etat et de mettre en place une politique de suivi des enfants dans les centres d'animation sportive.
- Aux autorités maliennes, à travers l'expérience personnelle, -
 - . l'intégration immédiate des maîtres et professeurs d'EPS,
 - . la création des centres d'animation sportive dans les écoles élémentaires qui constituent le meilleur moyen pour donner goût au sport, à l'enfant.
 - . la mise en oeuvre et dans l'immédiat, du projet de loi portant sur la création de l'Union des Associations du sport scolaire et universitaire (UASSUMA).

BIBLIOGRAPHIE



- Alexandre CISS "Etude de l'évolution du taux de participation des élèves et Etudiants des activités organisées par l'UASSU au Sénégal."
Mémoire de maîtrise ès-STAPS INSEPS - DAKAR 1988.
- Abdoulaye DIATTA : "Pour une redynamisation des activités physiques et sportives de l'UASSU".
Mémoire de maîtrise ès-Staps.INSEPS. DAKAR 1982.
- Bernard Gillet : Histoire du Sport collection "Que sais-je ".PUF.Paris 1975
- Cheick KONATE : "Problématique de l'enseignement du Basket-ball au second-cycle fondamental (cas du Mali)
Mémoire de maîtrise ès-Staps.INSEPS Dakar 1988
- Fabienne Le Grand et Jean Ladegaillerie : "Education au XIX et XX^e siècle"
Collection Bourelier 1972
- Alain MONSEILLIER "Histoire des Activités physiques traditionnelles au Sénégal"
P.15 INSEPS. Dakar 1986 (document)
- Justin TEISSIE : "Education physique et sportive. Revue Education physique et Sport." N^o 38. Page 6. Paris 1958
- Ibrahima Baradji TOURE. "Réflexion sur le sport scolaire et universitaire au Mali" - Monographie d'étude en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports.
INSEPS. DAKAR 1986.
- Jeune Afrique : "Un souffle de Paix" n^o 1459 - 1460. Paris Décembre 1988.
- Ministère de l'Education Nationale du Sénégal : - Cahiers des statistiques de la direction des Enseignements fondamentals
 - Tableau de bord de la direction des Etudes des Ressources humaines et de la planification - juillet 1988 (document).
- Ministère des Sports et de la Culture du Mali : Etude sur la pratique de l'Education physique et de l'amélioration des performances des sportifs maliens. Septembre.1985 (document).
- U N E S C O : "Charte internationale de l'Education physique et du sport."
Paris- Novembre 1978 (document).